PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JANVIER 2016

PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN 21 JANUARI 2016

Etaient présents/waren aanwezig : M./de h. De Decker, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter;

MM./de hh. Cools, Dilliès, Mmes/Mevr. Maison, Gol-Lescot, M./de h. Biermann, Mmes/Mevr. Delwart, Roba-Rabier, échevins/schepenen;

Mmes/Mevr. Gustot, Dupuis, M./de h. Martroye de Joly, Mmes/Mevr. Fraiteur, Verstraeten, M./de h. Wyngaard, Mme/Mevr. Fremault, MM./de hh. De Bock, Vanraes, Toussaint, Mme/Mevr. Bakkali, MM./de hh. Desmet, Hayette, Mmes/Mevr. Francken, Delvoye, M./de h. Reynders, Mmes/Mevr. Culer, Van Offelen, MM./de hh. Bruylant, Cornelis, Cadranel, Hublet, Zygas, Mme/Mevr. Baumerder, M./de h. Minet, Mmes/Mevr. Ledan, Margaux, conseillers/raadsleden;

Mme/Mevr. Laurence Vainsel, secrétaire communale/gemeentesecretaris.

Absents en début de séance/afwezig bij het begin van de zitting : Mmes/Mevr. Dupuis, Fremault, M./de h. De Bock.

Se sont fait excuser/hebben zich verontschuldigd : M./de h. Sax, Mmes/Mevr. François, de T'Serclaes, De Brouwer, Zawadzka, Charles-Duplat.

- La séance du Conseil communal est ouverte à 19h40 -
 - De zitting van de Gemeenteraad begint om 19u40 -
- 3B 1 Budget communal pour l'exercice 2016.
- 3B 1 Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2016.

M. le Président/de h. Voorzitter rappelle que l'assemblée a déjà parlé de ce budget, lorsqu'il fut question des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) et au précompte immobilier dans le cadre du débat sur la fiscalité. En outre, il précise que les documents déposés sur les bancs des conseillers communaux visent à répondre aux demandes d'information qui ont été émises lors de la commission réunie.

Il s'agit ici incontestablement d'un budget de transition, dont l'élaboration a été difficile. À cet égard, M. le Président remercie M. le Receveur pour l'analyse financière globale qu'il a effectuée depuis son arrivée au sein de l'administration communale. Il y a lieu de mentionner également les contacts établis avec la tutelle pour la mise au point de ce budget.

Vu que la charge de la dette requérait environ 10 % du budget ordinaire, des mesures fondamentales devaient être prises. Par rapport à l'année dernière, le budget extraordinaire a été réduit de près de 50 %, le budget ordinaire ayant fait l'objet, quant à lui, d'une croissance inférieure à 1 %. Ces dispositions visaient à réagir face à toute une série d'éléments qui rendent plus difficile la gestion des communes. En effet, tout le monde exige davantage de la part des communes, qui, en raison de transferts de compétences, doivent assumer des tâches plus nombreuses. De surcroît, les administrations communales se sont modernisées. On peut affirmer qu'une véritable révolution a été opérée en une vingtaine d'années. Ceci se manifeste notamment par le niveau de formation des cadres communaux : M. le Président rappelle à cet égard que,

lorsqu'il a exercé pour la première fois la fonction d'échevin voici une vingtaine d'années, l'administration communale ne comptait que deux ou trois universitaires, alors qu'à présent, ils se chiffrent par dizaines. Cette évolution est tout à fait normale, car la gestion d'une population de 82.000 personnes requiert évidemment un niveau élevé de qualification.

D'autre part, les exigences en matière d'informatisation débouchent sur une hausse des coûts, même si elles contribuent incontestablement à améliorer la gestion administrative et représentent un grand progrès. En principe, l'informatisation devrait aboutir à une limitation de la croissance des effectifs mais il s'avère que ce n'est pas le cas : le personnel augmente en dépit de la hausse des dépenses engagées pour l'informatisation.

Par ailleurs, des efforts considérables ont été accomplis dans le domaine de l'environnement. Il est heureux que l'échevin investi de de cette compétence ait placé très haut la barre des ambitions de la commune en cette matière mais ceci implique évidemment un coût important.

De plus, au cours des quatre dernières années, la commune a investi énormément dans le secteur scolaire puisque 25 millions d'euros, soit un milliard de francs belges, ont été consacrés aux bâtiments scolaires.

Enfin, à la veille de Noël, le Collège a pu prendre connaissance de l'impact financier du tax-shift : quoique ce dernier soit bénéfique pour le citoyen, il entraînera un manque à gagner pour les recettes de l'administration, qui s'élèvera à deux millions voire deux millions et demi d'euros d'ici 2020.

Ces diverses circonstances ont abouti à une situation qui requiert un sérieux coup de barre. Le budget présenté exprime donc la ferme volonté du Collège d'aller dans ce sens. M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour l'intérêt qu'ils ont témoigné pour la confection de ce budget et que démontrent les questions posées en commission.

M. l'Echevin/de h. Schepen Dilliès précise que le budget 2016 est en équilibre. les montants des dépenses et recettes s'élevant respectivement à 136.343.000 € et 139.664.000 €. Il serait succinct de prétendre que cet équilibre est dû uniquement à l'augmentation des additionnels. La réalité est évidemment beaucoup plus complexe. En effet, si la commune est parvenue à élaborer un budget en équilibre, c'est non seulement grâce aux recettes supplémentaires escomptées mais surtout grâce au travail en profondeur qui a été fourni, de façon plus importante encore pour cet exercice-ci que pour les précédents. Dans le cadre des bilatérales budgétaires, les différents services ont été invités à présenter toute une série de suggestions mais aussi à tenter de réduire de 10 % leurs dépenses de fonctionnement. À cet égard, Uccle peut s'enorqueillir de disposer d'une administration qui, prenant davantage conscience d'année en année de l'importance des réalités budgétaires, en vient à proposer des réductions de dépenses. M. l'Echevin Dilliès souligne qu'à aucun moment, le Collège n'a opté pour une solution de facilité, ne s'est cantonné à une attitude consistant à dire que finalement, il suffit d'augmenter les impôts pour avoir un budget en équilibre et que le reste suivra. Cela n'a jamais été la ligne défendue par la majorité, ce ne l'est pas plus aujourd'hui qu'hier ni ne le sera demain.

En revanche, on ne rappellera jamais assez combien la commune d'Uccle est particulière. En effet, Uccle est la plus grande commune de la région après la Ville de Bruxelles. De plus, si on dresse la liste des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale en fonction de leur importance, celui d'Uccle se classe au 6ème rang. Seules les personnes dans une totale ignorance de la réalité communale s'imaginent qu'Uccle est une sorte de "Beverly Hills". Chaque membre de cette assemblée sait bien que la situation uccloise est toute autre. Il convient de se remémorer de tels éléments, dans la

mesure où d'aucuns se livrent à des comparaisons avec d'autres communes selon des critères quelque peu discutables, à l'instar du groupe Ecolo, qui, dans une récente tribune du Wolvendael, compare Uccle avec Woluwe et Auderghem pour, quelques lignes plus loin, se livrer à la même opération sur d'autres critères en prenant cette fois pour points de référence Schaerbeek et Molenbeek.

Un examen approfondi des 2.000 articles qui composent ce budget a été effectué par le Collège et l'administration. L'ensemble des dépenses a été passé en revue, vu que le premier objectif consistait à procéder à des économies partout où c'est possible. Cela signifie-t-il pour autant qu'on veut renoncer à des politiques utiles pour Uccle ? Veut-on réellement moins de sécurité, moins de propreté, moins de crèches, moins d'entretien des voiries, moins de rénovation des écoles, moins d'aide sociale, etc. ?....Cependant, il faut savoir qu'à un moment donné, on doit être capable de poser des choix en demeurant cohérent avec la ligne défendue. Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait, que parallèlement à la hausse importante du précompte immobilier, l'impôt sur les personnes physiques fait l'objet d'une réduction, quoique dans une proportion moindre. Ces mesures traduisent la volonté de la majorité d'accompagner les efforts entrepris par le gouvernement fédéral. Le Collège s'efforcera de poursuivre dans cette voie, afin que chaque contribuable ucclois puisse jouir du fruit de son travail.

La majorité avant la volonté de travailler à flux constant, l'élaboration d'un budget ne constitue en aucune manière un exercice sans lendemain. Le Collège continuera à œuvrer au quotidien pour maîtriser les dépenses et les recettes avec la plus grande riqueur, notamment pour ce qui concerne le personnel, qui représente le poste le plus important en matière de dépenses. M. l'Echevin Cools a déjà pris une série d'initiatives en ce domaine qui vont se concrétiser dans les prochaines semaines. Le personnel étant lié aux services que la commune souhaite offrir à la population, il est normal qu'il mobilise des sommes très importantes, en l'occurrence 54 % du montant total des dépenses. Une approche simpliste de la problématique relative à la réduction des dépenses consisterait à s'en prendre de manière irréfléchie au personnel. Mais là aussi, il convient de s'interroger sur la politique qu'on entend mener à Uccle. Veut-on réellement du personnel qualifié? Veut-on répondre de manière efficace et professionnelle à l'attente des citoyens ? Or, il n'est guère aisé de maintenir une qualité optimale des services avec moins de personnel. Dès lors, la mise en œuvre de mesures d'économie en ce domaine requiert une grande cohérence. Toutefois, il est vrai qu'en raison de l'attachement du Collège au principe d'un service public de qualité, chaque échevin a une tendance naturelle à solliciter un surcroît d'effectifs auprès de l'échevin du Personnel chaque fois qu'il a un défi à relever.

Le programme d'investissements, dont le montant s'élève à 18.700.000 €, est un des plus bas des trois dernières années. Cependant, il n'y a pas lieu de se réjouir ou de se lamenter du montant élevé ou bas du programme d'investissements car le véritable enjeu du débat porte sur le fait que le budget d'investissement a un impact direct sur la charge de dettes. En effet, cette dernière est étroitement liée aux investissements. Mais il faut savoir ce que l'on veut effectivement. Souhaite-t-on en effet rénover les voiries, entretenir les écoles, les centres sportifs ? Souhaite-t-on conserver ce patrimoine ucclois ? Dans ce contexte, il serait particulièrement incongru de se limiter à des imprécations du type : "La dette! La dette!". En réalité, le Collège désire offrir des infrastructures de qualité à la population. Mais il faut bien prendre conscience du fait qu'une réduction du budget d'investissement débouche forcément sur une réduction de l'entretien du patrimoine. Par rapport à cette situation, le Collège a l'ambition de continuer à travailler sur la dette afin de dégager une solution durable.

Le rapport mentionne également un travail de fond visant à la suppression des centres de coût. M. l'Echevin Dilliès aura sans doute l'occasion d'y revenir lors de séances ultérieures du Conseil communal. Les choix qui seront faits s'avéreront peut-

être impopulaires mais, comme le dit la formule consacrée, il n'y a pas moyen d'avoir à la fois "le beurre et l'argent du beurre" : les décisions qui devront être prises exigeront la plus grande honnêteté intellectuelle.

Pour ce qui concerne les A.S.B.L. communales, le Bourgmestre et le Collège s'étaient engagés l'année dernière à rencontrer l'ensemble de leurs responsables. Cette tâche a été accomplie et a donné lieu à des discussions franches sur les besoins financiers de ces différentes A.S.B.L. Mais il n'en demeure pas moins qu'Uccle peut s'enorqueillir à bon droit de disposer d'un tel réseau d'associations qui ont pour vocation de servir leurs concitoyens et, à travers leurs activités, de confirmer la politique que l'administration communale entend mener au profit de la population. Pendant plusieurs années, la politique suivie à l'égard des A.S.B.L. a consisté en une indexation systématique, puis en un gel systématique. À présent, le Collège a décidé plus judicieusement d'agir au cas par cas, de manière réfléchie, de sorte que les dotations aux A.S.B.L. ont été augmentées dans certains cas et diminuées ou maintenues au statu quo pour d'autres. Les échanges avec les responsables des A.S.B.L. ont été particulièrement fructueux, dans la mesure où ces organismes sont confrontés à des difficultés similaires à celles auxquelles l'administration communale doit faire face : même en cas de gestion rigoureuse, des recettes supplémentaires s'avèrent parfois nécessaires, les A.S.B.L. pouvant dans ce cas espérer une augmentation de leur dotation alors que les communes ne peuvent compter que sur elles-mêmes.

M. l'Echevin Dilliès se réjouit de l'aide finalement fournie par l'administration régionale en matière d'espaces verts. Grâce au soutien accordé par Mme le Ministre de l'Environnement, plusieurs espaces verts ucclois seront désormais à charge de la Région. Après de nombreuses années de blocage, l'enclenchement de ce processus représente incontestablement un progrès.

Pour ce qui relève de la dotation générale aux communes, Uccle n'obtient pas les montants qui lui sont dus, compte tenu des critères fixés et de la structure de sa population. M. l'Echevin Dilliès ne croit pas céder au réflexe de "Calimero" en rappelant cette situation, et ce d'autant plus que, depuis de nombreuses années, le Collège, résolu à ne pas se lamenter sur son sort, a adopté toute une série de mesures visant à dynamiser la commune. En effet, Uccle a choisi, il y a une trentaine d'années, de multiplier les infrastructures au profit de la population, de sorte que le territoire communal est aujourd'hui particulièrement bien desservi en écoles et centres sportifs. Tous les mandataires actuels sont les héritiers de la politique menée antérieurement, qui ne fut en aucun cas une politique élitiste, puisque les élus ont toujours veillé à intégrer la diversité sociologique uccloise en prenant en compte l'ensemble des quartiers, de manière à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin. Et à présent, le Collège souhaite conserver le patrimoine dont il a hérité. De surcroît, toutes les familles politiques ont, à un moment ou à un autre, participé au Collège et ont donc dû procéder à des augmentations d'additionnels, parce qu'au-delà des clivages politiques, il y a une ligne commune sur la manière de gérer Uccle, consistant à concilier le souci de la rigueur avec le maintien à long terme d'un véritable tissu social. Le déménagement de l'administration s'inscrit évidemment dans cette perspective. Ce projet marque incontestablement un tournant historique dans la vie communale mais constitue aussi une opportunité en termes financiers, puisqu'il permettra de réaliser des économies d'échelle même si, dans un premier temps, il requiert des investissements importants. Il ne faut pas perdre de vue que la Maison communale actuelle a été conçue à l'origine pour desservir une population de 30.000 habitants alors qu'Uccle en compte à présent 82.000. Dans un tel contexte, il convient de rassembler les différents services administratifs sur un seul site et de vendre les immeubles qui ne seront plus exploités et qui, en outre, sont susceptibles de procurer une manne financière intéressante.

Le Collège s'inscrit résolument dans cette vision cohérente de l'avenir à long terme de la commune, cherchant à assurer un équilibre entre l'exigence de rigueur et la défense du patrimoine communal.

M./de h. Wyngaard ne souhaite pas revenir sur la hausse d'impôts du mois de décembre. À cet égard, il a trouvé M. Reynders relativement sélectif sur ce sujet lors de son passage à l'émission "Les Décodeurs". Il ne désire pas non plus consacrer d'amples développements à la "rage taxatoire" de MM. De Decker et Dilliès, au niveau d'endettement très préoccupant de la commune, dont le Collège semble enfin prendre conscience, ou au véritable culte que la majorité voue aux caméras de surveillance.

Pour le groupe Ecolo, le budget doit idéalement se fonder sur un processus participatif, défendre le principe d'une fiscalité locale juste, servir un projet politique qui tienne compte des enjeux du temps présent, qui permette de lutter efficacement contre les inégalités sociales, économiques et culturelles, qui garantisse un cadre de vie de qualité aux Ucclois en préservant les espaces naturels, qui renforce le "vivre ensemble", qui développe une réelle mobilité douce alternative, qui soutienne les initiatives locales innovantes à haute valeur ajoutée sur les plans social ou environnemental et qui soit plus ambitieux dans le domaine culturel. La lecture des documents et notes transmis est loin d'inspirer un tel sentiment. Par exemple, la majorité n'appréhende manifestement toujours pas l'Agenda 21 local dans une optique transversale, puisqu'il se retrouve à nouveau cantonné à la seule compétence de l'environnement.

En outre, il apparaît que les plus précarisés et les jeunes propriétaires disposant de revenus modestes ou moyens ne sortent pas gagnants du budget présenté par la majorité.

Avant d'en venir à des questions d'ordre général, M. Wyngaard se propose de commenter ce budget au travers des cinq thèmes suivants : les dotations au C.P.A.S. et à la zone de police, le personnel communal, les primes, les A.S.B.L. communales et enfin les recettes avec en particulier les dividendes.

Les dotations au C.P.A.S. et à la zone de police constituent une part conséquente de ce budget puisqu'à l'ordinaire, elles interviennent en second lieu après le personnel, qui représente quant à lui plus de la moitié de ce budget. Si la dotation à la zone de police, dont l'augmentation est plafonnée à 1,5 % pour les trois prochaines années, paraît un peu limitée, que faut-il penser alors de la dotation au C.P.A.S.? Or, comme le rappelle M. le Receveur, tout le monde sait que plus de chômeurs perdront leurs allocations et seront obligés à l'avenir de se diriger vers le C.P.A.S. Et M. l'Echevin Dilliès ne manque pas d'ajouter qu'il faudra faire face à la croissance des dépenses sociales. D'ailleurs, le Président du C.P.A.S. a confirmé ces propos lors du comité de concertation du 25 novembre dernier. Dès lors, les écologistes ont le cœur qui saigne quand ils voient le montant prévu pour la dotation 2016 du C.P.A.S. : 16 millions d'euros. Cette dotation est gelée par rapport à 2015 alors que les besoins n'ont sans doute jamais été aussi criants en matière d'aide sociale.

Ces quatre dernières années, la hausse de la dotation au C.P.A.S. a été en moyenne de 2,25 % par an. En outre, il a fallu plus d'une fois, et notamment en 2015, fournir une aide complémentaire en fin d'année. Le Collège décide de geler la dotation pour 2016, alors qu'il faut continuer à accueillir les exclus du chômage et que la paupérisation de la population, même uccloise, s'accentue. Et les perspectives pour 2017 et 2018 se limitent à une très faible hausse de 1,5 %. Pour Ecolo, ceci est particulièrement choquant.

Le C.P.A.S. devra évidemment continuer à rémunérer son personnel, qui bénéficiera d'augmentations barémiques ainsi que d'indexations en fin d'année et dans les années à venir. De même, il faudra payer les pensions, qui vont croître de manière exponentielle. Vu qu'il est hors de question de toucher aux salaires et pensions du personnel du C.P.A.S., ce sont vraisemblablement les dépenses sociales qui vont subir des restrictions, dont les personnes les plus fragiles vont immanquablement pâtir. Déjà en 2015, on a "serré la vis" au C.P.A.S. Quoique le Collège reconnaisse que les dépenses de redistribution soient difficilement évaluables sur une longue période, la note d'orientation indique que celles-ci "ont été estimées sur base de l'évolution constatée dans les comptes approuvés 2011-2013, soit une hausse annuelle de 5,15 %". La période à laquelle on fait référence précède les mesures prises par le gouvernement fédéral. On peut donc légitimement se demander si la période 2011-2013 constitue une bonne période de référence, si elle est pertinente pour évaluer l'évolution des dépenses sociales. Le groupe Ecolo se permet d'émettre de sérieux doutes à cet égard : quel sens cela a-t-il de présenter un budget communal en boni de 3,3 millions d'euros au prix d'une sous-évaluation manifeste des besoins du C.P.A.S. et, dans une moindre mesure, de la zone de police ?

M. Wyngaard rappelle que les questions relatives au personnel ont déjà fait l'objet l'année passée de discussions relativement approfondies, durant lesquelles on avait relevé que le nombre d'agents communaux avait augmenté plus rapidement que la population uccloise au cours des 8 dernières années. Selon les dispositions du plan triennal, les dépenses de personnel seraient maîtrisées dans les prochaines années, dans la mesure où l'administration se limiterait à l'indexation des salaires et aux augmentations barémiques classiques. Il y aurait également une hausse assez nette de la cotisation de responsabilisation dans le cadre des pensions.

Au cours de l'année 2015 et d'une bonne partie de l'année 2016, la commune a été bien aidée par le saut d'index. En effet, cette mesure a permis une économie de l'ordre de 800.000 € en 2015 et le même montant peut probablement être escompté pour 2016, vu que la prochaine indexation des salaires est reportée au mois d'octobre selon la note et au mois de décembre selon les propos tenus en commission. On ne peut dès lors que s'étonner du fait que la note de l'échevin stipule que, parmi les dépenses, il faille notamment "faire face à l'index des salaires". Le Receveur, quant à lui, pointe au contraire "le saut d'index concernant les salaires et les pensions dont nous continuons à bénéficier". Cette contradiction atteste tout au moins que les deux notes considérées émanent d'auteurs différents.

Pour ce qui relève des primes, le site Internet d'Uccle signale qu'"en matière de logement, beaucoup de personnes voulant acheter à Uccle ne le peuvent plus car il est devenu très difficile d'acquérir un bien comme cela était pourtant possible avec les mêmes moyens, voire moins, pour la génération de nos parents.".

Tout cela est très vrai et ne s'améliore pas avec le temps. Dans sa déclaration de politique générale, le Collège annonçait qu'il allait "agir pour retenir les classes moyennes et en particulier les jeunes ménages à Uccle". Or, trois ans plus tard, la prime visant à soutenir l'accès à la propriété des jeunes ménages aux revenus modestes et moyens inférieurs, qui avait déjà été réduite de trois à deux ans, passe à la trappe.

De plus, outre la disparition de la prime, tout jeune ménage modeste nouvellement propriétaire à Uccle se verra appliquer la hausse de l'impôt foncier, puisque le Collège n'a pas prévu de l'immuniser, contrairement aux autorités de communes telles que Schaerbeek, Saint-Gilles ou Molenbeek-Saint-Jean. La hausse frappera donc indistinctement le multipropriétaire et le propriétaire modeste, qu'il soit jeune ou pensionné. Donc, les jeunes ménages sont deux fois perdants puisqu'ils ne bénéficient plus de la prime et sont impactés par la hausse du précompte. Cela représente pour eux une perte potentielle de près de 1.000 € par an. De surcroît, les primes communales octroyées pour l'acquisition d'un vélo électrique sont également supprimées.

Néanmoins, la majorité a décidé de maintenir les primes environnementales qui encouragent notamment l'installation de dispositifs permettant de lutter contre les

inondations et qui bénéficient donc à l'ensemble de la collectivité. M. Wyngaard concède que cette mesure est extrêmement positive, nonobstant son caractère symbolique.

Le montant total des dotations aux A.S.B.L. est relativement faible, puisqu'il représente environ 1 % du budget ordinaire. M. Wyngaard reconnaît qu'un vrai travail d'analyse a été accompli pour appréhender la situation de chaque A.S.B.L. Il en résulte que la commune va aider celles qui en ont vraiment besoin et demander un effort à celles qui sont en mesure de le fournir. Il y a lieu de saluer la méthode appliquée en la matière. On est loin des accords conclus il y a quelques années, qui prévoyaient l'octroi d'à peu près le même montant au Centre culturel et à l'Animation-Prévention socio-culturelle au cours du même exercice budgétaire. Peut-être cela a-t-il correspondu aux besoins effectifs de ces deux associations mais il est légitime de s'interroger lorsque, tous les trois ans, les montants coïncident à peu près.

En matière de recettes, la note d'orientation qui accompagne le plan triennal précise en page 5, à propos des dividendes des intercommunales, que "les administrations communales ont été confrontées ces dernières années à une baisse constante de ces recettes". Or, rien n'est plus faux, vu que 5,25 millions d'euros de dividendes sont annoncés, sans d'ailleurs y inclure les 300.000 € qui vont être transférés à titre exceptionnel depuis la Régie foncière et qui, selon les propos du Collège, constituent une opération "one shot". En réalité, cette somme de 5,25 millions d'euros s'avère le montant le plus élevé qu'Uccle ait jamais perçu en termes de dividendes au cours de ces 10 dernières années. Ce montant correspondra à 3,75 % du budget, soit le pourcentage le plus élevé de la législature. Il n'y a donc pas lieu de se plaindre à cet égard.

Par contre, Uccle a effectivement perdu plusieurs centaines de milliers d'euros en 2009 quand le Conseil, ou plus exactement une partie de celui-ci, a décidé de participer à l'augmentation de capital visant à sauver le holding communal. Chacun sait ce qu'il en est advenu. Il est vrai aussi que les dividendes des intercommunales pourraient être moindres à l'avenir suite à la décision prise à l'échelon fédéral de les soumettre à l'impôt des sociétés. Curieusement, le Collège n'en parle pas, ni dans la note qui accompagne le budget ni dans la note d'orientation triennale.

De plus, comme l'indiquait Mme le député Barbara Trachte dans "Le Soir" voici plusieurs semaines, rejointe ensuite par le président de l'Association de la ville et des communes de Bruxelles (A.V.C.B.) en personne, le tax-shift fédéral pèsera lourdement sur les finances communales. Pour Uccle, il s'agira de 2,4 millions d'euros à cumuler jusqu'en 2021. Quoique l'impact pour 2016, limité à 80.000 €, s'avère marginal, il avoisinera le demi-million en 2017 et 2018. Ceci est également passé sous silence dans les notes.

Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral frappent les communes de plein fouet : perte de recettes I.P.P. suite au tax-shift, imposition des intercommunales avec un impact potentiel sur les dividendes pour les entités locales, mais aussi paupérisation croissante de la population et nouvelles dépenses à charge des C.P.A.S. suite aux exclusions du chômage, à la dégressivité des allocations de chômage, à l'allongement du stage d'insertion...Mais on observe étonnamment à Uccle une fâcheuse tendance à se plaindre de la Région.

M. Wyngaard signale que sa remarque de l'an dernier relative à la taxe sur les cercles privés n'a pas été sans conséquences, mais pas dans le sens escompté : la ligne budgétaire correspondante a disparu, mais non l'institution située avenue Van Bever.

Le groupe Ecolo ayant l'intention de déposer un amendement à ce budget communal, on pourrait rétorquer que cette démarche est inutile, les amendements de l'opposition étant systématiquement rejetés par la majorité. En effet, la seule inconnue dans ce cas de figure se résume à la question de savoir si l'amendement sera rejeté à l'unanimité ou si l'un ou l'autre membre de la majorité prendra ses responsabilités et se

désolidarisera de la discipline de groupe. Or, l'expérience antérieure montre que les amendements déposés par les écologistes les années précédentes se sont retrouvés à l'une ou l'autre reprise dans le budget de l'année suivante. Il n'est donc pas inutile de faire des suggestions à la majorité par ce biais.

Le Conseil communal a débattu au mois de décembre de l'éventuelle hausse de la fiscalité, qui pouvait se défendre pour toute une série de raisons. Le groupe Ecolo s'est d'ailleurs abstenu lors du vote relatif à l'impôt communal, tout en regrettant que les publics les plus fragilisés, les propriétaires les plus modestes ne soient pas immunisés contre les effets de la hausse d'impôts proposée par la majorité. M. Wyngaard propose de dégager un montant de 200.000 € à l'ordinaire, à l'instar de ce que fait la commune de Schaerbeek. La réduction des transferts au fonds de réserve de 800.000 € à 600.000 € permettrait de libérer cette somme de 200.000 €, la fixation des modalités d'octroi des primes étant laissée à l'appréciation du Collège. L'octroi d'une prime de 100 € par ménage propriétaire puisée dans ce budget de 200.000 € permettrait donc à grosso modo 2.000 ménages d'être immunisés face à la hausse de la fiscalité décidée en décembre. Mais de toute façon, les Ucclois aidés grâce à ce dispositif seraient plus nombreux que les 20 ou 40 bénéficiaires de la prime pour les vélos électriques, puisqu'il s'agirait en l'occurrence de plusieurs milliers de concitoyens.

Par ailleurs, revenant sur la question posée lundi en commission par Mme Verstraeten, M. Wyngaard rappelle qu'à l'extraordinaire, le budget prévoit 18,7 millions d'euros d'investissements à charge de la commune. D'autre part, le volet recettes prévoit 8 millions d'euros résultant de la vente de biens immobiliers et 1,7 million d'euros prélevés sur le fonds de réserve, ce qui fait donc un total de 9,7 millions d'euros.

Cependant, la commune n'emprunte pas 9 millions d'euros, soit la différence entre les 18,7 millions d'investissements et les 9,7 millions de recettes, mais bien 17 millions d'euros. L'excédent d'environ 7 millions d'euros dégagé par cette opération est affecté au fonds de réserve extraordinaire, duquel le Collège prélève par ailleurs 1,7 million d'euros. On rétorquera peut-être que ce type de manœuvre a déjà été effectué auparavant mais ce n'est pas forcément un bon argument car, dans le passé, les investissements étaient sensiblement moindres et, dans la situation présente, le Collège a procédé à une hausse des impôts après avoir déjà augmenté l'ensemble des taxes : d'un côté, la majorité annonce sa volonté de freiner l'endettement, de maîtriser la dette et de l'autre, elle emprunte beaucoup et, par conséquent, creuse nécessairement cette dette.

Pourquoi les recettes liées aux ventes de biens immobiliers sont-elles automatiquement et intégralement affectées au fonds de réserve plutôt qu'utilisées, ne fût-ce que partiellement, pour des investissements communaux ? Pourquoi emprunter des millions d'euros pour ne pas les dépenser, alors que, de toute façon, cette démarche ne manquera pas d'accroître la charge de la dette et son impact sur le budget ordinaire ?

Les tableaux Excel qui ont été transmis sont très éclairants quant à l'évolution des budgets économiques ordinaire et extraordinaire. Quand on y examine les montants censés être empruntés au cours des années 2016, 2017 et 2018, on constate que, conformément aux propos du Collège, la dette va continuer à croître dans les prochaines années, mais qu'elle devrait progressivement diminuer à partir de 2018. Pourquoi ce montant diminuera-t-il en 2018, puisque, d'après les données du tableau, il s'élèvera alors à 3,19 millions d'euros ? Comment expliquer un tel phénomène alors que la dette va fortement augmenter en 2016 et 2017 ? Intuitivement, on s'attendrait à ce que la tendance à la hausse, observée en 2016 et 2017, se poursuive en 2018.

M. Wyngaard s'étonne aussi de certaines contradictions observées dans les montants figurant dans le tableau du plan triennal et dans l'annexe du budget. Il y a lieu de distinguer à cet égard le montant du capital à rembourser de la charge, c'est-à-dire en gros des intérêts. Pour 2016, le montant des intérêts est le même dans le plan triennal

et dans le document "Evolution de la dette" figurant dans l'annexe du budget, alors que, pour le capital à rembourser, il y a une différence de 60.000 € entre les montants figurant dans les deux sources considérées, puisque ceux-ci s'élèvent respectivement à 10.082.000 € et 10.021.000 €. Comment expliquer une telle distorsion alors que, pour 2015, les chiffres concordent ? Il doit bien y avoir une explication, à moins que ce ne soit juste une simple coquille qu'il conviendrait de corriger.

Pour ce qui concerne l'extraordinaire, le Collège affirme avoir effectué des efforts importants en repoussant un certain nombre de dépenses. La note d'orientation fait notamment référence à l'extension de la crèche du Chat. M. Wyngaard aimerait donc savoir quelles sont, parmi les dépenses extraordinaires, celles auxquelles le Collège a renoncé en 2016, celles auxquelles il renonce purement et simplement et celles qu'il reporte à 2017 pour des raisons parfaitement compréhensibles.

Au terme de cet exposé, la volonté affirmée par le Collège d'éviter aux Ucclois les taxes tracassières ne peut qu'être sérieusement remise en doute.

Mme/Mevr. Verstraeten précise que le groupe socialiste n'a aucun tabou en matière de fiscalité locale : il considère que les augmentations d'impôts ne sont pas injustifiées, à condition qu'elles servent à quelque chose. M. De Bock a d'ailleurs eu l'occasion de rappeler que les socialistes ont, eux aussi, accepté des augmentations d'impôts lorsqu'ils siégeaient dans la majorité. Toutefois, Mme Verstraeten rappelle que les hausses de la fiscalité décidées par des majorités à participation socialiste débouchaient sur des réalisations concrètes, telles que des créations d'écoles ou de crèches, alors qu'à présent, on n'est plus du tout dans le même état d'esprit.

La hausse du précompte immobilier eût été plus équitable si le dispositif mis en place avait prévu une progressivité en fonction des revenus des citoyens. D'autre part, chacun conviendra que la diminution du précompte professionnel est assez risible.

Mme Verstraeten regrette également la diminution des primes de naissance ainsi que la suppression des primes d'installation pour les jeunes ménages, qui constituaient pourtant une des mesures phares du Collège. Lors de son exposé, M. Wyngaard a dit que bientôt, les gens ne pourront plus acheter des biens immobiliers à Uccle. On pourrait poursuivre sur sa lancée en affirmant que les Français fortunés seront bientôt les seuls à être en mesure d'acheter des immeubles à Uccle.

Mme Verstraeten qualifie de politique des "petits papiers" la tendance, selon elle fort fâcheuse, à augmenter les taxes pour la délivrance des documents administratifs. Elle a notamment rencontré il y a peu une Uccloise de condition modeste qui déplorait de devoir payer plus cher qu'auparavant un document certifiant que son mari, malade et très handicapé, était encore en vie.

Pour ce qui concerne les A.S.B.L., la diminution des subsides octroyés au Service ucclois du troisième âge (S.U.T.A.) et au Parascolaire est particulièrement regrettable. En réalité, toutes les mesures décidées par le Collège frappent la frange la plus fragile de la population uccloise. Et il en est de même du report de l'extension de la crèche du Chat et de l'aménagement d'une salle de sport de l'école du Homborch.

En matière de sécurité, Mme Verstraeten ne conteste pas l'achat de caméras de surveillance mais considère qu'il serait plus opportun de mettre davantage d'agents dans les rues, ce que ne permet guère l'état actuel des effectifs des forces de police.

Pour ce qui concerne le C.P.A.S., la majorité n'augmente pas la dotation mais prétend améliorer la gestion grâce à des modifications internes. Il s'agirait notamment de limiter les effectifs du personnel en ne remplaçant pas les départs naturels. Or, qu'on le veuille ou non, de plus en plus de gens vont avoir besoin du revenu d'insertion suite aux restrictions du droit aux allocations de chômage et il faudra bien du personnel pour traiter cette masse supplémentaire de dossiers. On peut tenir le même discours à propos des Institutions locales d'accueil (I.L.A.) dans le cadre de la problématique posée

par l'accueil des réfugiés. Certes, le C.P.A.S. a pris une bonne décision en créant ces organismes mais il n'en demeure pas moins que, dans la situation actuelle, les I.L.A. requièrent des frais supplémentaires ainsi que du personnel. Selon toute vraisemblance, dans quelques semaines ou quelques mois, M. l'Echevin Dilliès annoncera une modification budgétaire en faveur du C.P.A.S., que le groupe socialiste s'empressera évidemment de voter, mais cela signifie qu'il est peut-être un peu léger de qualifier le budget actuel de budget "vérité".

Le tax-shift fédéral, qui va évidemment peser sur les finances communales, ne s'avérera guère profitable pour les pensionnés et les allocataires sociaux. Or, Uccle compte un grand nombre de retraités ainsi que de plus en plus d'allocataires sociaux.

L'aménagement du nouveau centre administratif va certainement amener des surprises car des travaux d'une telle envergure entraînent toujours des frais supplémentaires. En outre, la vente des bâtiments actuels ne se fera probablement pas au prix estimé.

Il y a lieu de se demander ce que réservera l'année prochaine, vu que M. l'Echevin Dilliès a dit qu'on allait aller encore plus loin. Mais vers quoi évoluera-t-on ? Va-t-on faire payer davantage ? Et qui va-t-on contraindre à payer davantage ?

Dans de telles conditions, le groupe socialiste ne votera pas ce budget.

Mme/Mevr. Fraiteur estime que le Collège a dû se livrer à un exercice difficile et opérer des choix importants pour l'élaboration de ce budget 2016. Le budget à l'ordinaire est présenté à l'équilibre avec un boni de trois millions d'euros. Toutefois, la part de la charge de la dette dans le budget s'élève à plus de 10 %. Le groupe Défi adhère tout à fait à la note du Collège, qui exprime sa volonté de consolider les finances de la commune par une gestion attentive et rigoureuse dans tous les domaines d'activité mais également de continuer à assumer l'ensemble des services, très nombreux, fournis à la population uccloise. Vu que le budget 2016 affiche une diminution des frais de fonctionnement, de personnel et du budget d'investissement, le Collège a dû, pour maintenir l'ensemble des services offerts à la population et préserver l'autonomie communale, procéder à une augmentation des recettes, principalement grâce à une augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, qui passent de 2.700 à 2.940 €. Etant donné que cette augmentation de 9 % des centimes additionnels s'ajoute à l'augmentation de 12 % décidée par la Région, la hausse est significative. Le groupe Défi soutient le Collège dans ce choix mais espère très sincèrement que cette augmentation du précompte immobilier aura un caractère temporaire, qu'elle durera uniquement le temps nécessaire pour couvrir les frais liés à l'achat du nouveau centre administratif, avant que ne soit réalisée la vente des bâtiments abritant actuellement les services communaux.

Le groupe Défi voudrait aussi attirer l'attention de l'assemblée sur les frais de personnel, qui représentent plus de 54 % du budget. À cet égard, l'engagement d'une directrice des ressources humaines (D.R.H.), qui a eu lieu fin 2015, constitue assurément une opportunité indiscutable pour la commune. Mme Fraiteur espère qu'il en résultera une vraie stratégie pour la gestion du personnel qui, à terme, permettra de réaliser des économies. Le groupe Défi est également préoccupé par le fait que les additionnels à l'I.P.P. pour les communes, perçus par l'autorité fédérale auprès des contribuables, ne parviennent que très tardivement aux administrations locales. Ceci ne contribue manifestement pas à stabiliser la situation financière des communes.

Mme Fraiteur rappelle qu'Uccle est une des communes qui offrent le plus de services à la population. Quoique ceci soit de nature à susciter un légitime sentiment de fierté, Uccle ne pourra éviter, à moyen ou à long terme, le débat sur la question de savoir si l'administration sera toujours en mesure de proposer l'ensemble de ces services sans imposer davantage la population, qui fournit déjà des efforts financiers importants.

Mme Fraiteur remercie aussi le Collège pour l'excellente note d'orientation 2016-2018 ainsi que pour son choix, malgré le contexte difficile, d'accroître la capacité d'accueil des élèves dans les écoles communales de Saint-Job et de Calevoet et de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, notamment par la restauration de trois ruisseaux et la gestion des risques d'inondation. Le groupe Défi assure le Collège de sa totale confiance dans la poursuite de ces objectifs.

M./de h. Hublet regrette qu'à l'ère du numérique, le budget soit présenté sous forme de gros livres, difficiles, indigestes. Il suggère donc au Collège de recourir à l'avenir, dans la mesure du possible, aux techniques modernes de communication, pour permettre aux membres du Conseil communal de mieux comprendre toutes les arcanes des finances communales. Un essai de cet ordre avait été entrepris lors d'une commission préalable à la dernière séance du Conseil, à l'occasion de laquelle l'exposé était ponctué d'explications par powerpoint.

Au nom du groupe CDH, M. Hublet remercie M. l'Echevin Dilliès ainsi que le receveur, M. De Vos, et toute son équipe pour l'excellent travail réalisé dans des circonstances économiques difficiles, où les incertitudes sont nombreuses. Ce travail d'expert a permis au Collège de soumettre au Conseil communal un budget qualifié de "budget de transition". De facon très opportune, les bilatérales financières ont été l'occasion d'un travail de conscientisation de chaque service. Les propositions émises par le Collège se révèlent efficaces et productives. Suite aux demandes exprimées l'année dernière par le Conseil, le même exercice vient d'être réalisé maintenant avec les A.S.B.L. communales. M. Hublet remarque que les interventions dans leurs frais de fonctionnement passent à 1.700.000 €. Selon le cas, les différentes A.S.B.L. ont vu leur dotation augmenter, diminuer ou demeurer stables. Le groupe CDH pense que l'analyse des A.S.B.L. doit être non seulement poursuivie mais également améliorée. À cet égard, M. Hublet rappelle que, lors de son intervention au cours de la séance du Conseil communal du 17 décembre dernier, il avait demandé qu'une analyse comparative rigoureuse soit réalisée afin de permettre aux mandataires d'avoir la perception la plus exacte possible des services rendus par ces différentes A.S.B.L. aux Ucclois et aux non-Ucclois. Il espère que cette étude pourra être fournie rapidement.

Pour la 7^{ème} année consécutive, le Collège présente un budget avec un boni, en l'occurrence 3.300.000 €. Bien qu'il y ait lieu de s'en féliciter, il convient de demeurer prudent et d'attendre les comptes pour se forger une opinion qui soit la plus éclairée possible. Le budget pour le personnel demeure stable, les frais de fonctionnement sont en légère diminution. Le groupe CDH est préoccupé par l'augmentation de la charge de la dette, même si, pour reprendre les propos de M. l'Echevin Dilliès, il s'agit d'une bonne dette puisqu'elle est liée aux investissements.

Pour ce qui relève des dépenses de transfert, les démocrates humanistes approuvent sans la moindre réserve la petite augmentation en faveur de la zone de police mais s'interrogent sur la dotation au C.P.A.S. Il ne fait aucun doute que, lors de la présentation des comptes, elle sera nettement augmentée. Le groupe CDH espère que les discussions entre le Collège et le C.P.A.S. aboutiront à des résultats fructueux, notamment à propos des économies d'échelle et de la gestion du personnel. Néanmoins, M. Hublet considère que les informations sur ce sujet données en commission sont encore insuffisantes.

M. le Président a évoqué la baisse de rentrées fiscales induite par le tax-shift. Des discussions ont-elles déjà été initiées entre la Région et les communes pour compenser cette diminution par une augmentation des subventions régionales? L'augmentation du précompte immobilier devrait servir prioritairement à faire face à la croissance des dépenses sociales et à la professionnalisation du personnel communal, mais l'effort déjà accompli par le Collège ne sera sans doute pas suffisant à terme. Il faudra procéder à

des choix parmi les services proposés à la population. Chaque citoyen, déjà obligé de faire des économies dans la gestion de ses affaires domestiques, ne tolérerait pas qu'un pouvoir communal augmentant la pression fiscale ne fournisse pas le même effort. Ces choix sont urgents et les démocrates humanistes comptent sur le dynamisme du Collège pour les réaliser. Quoique le programme d'investissements extraordinaires soit raisonnable, M. Hublet regrette que le Collège ait renoncé au projet d'agrandissement de la crèche du Chat et à celui de l'extension de la bibliothèque du Centre et espère qu'il s'agit là d'un report et non d'un abandon pur et simple. À l'instar d'autres groupes, le groupe CDH insiste sur l'importance de recourir autant que possible aux subsides, qu'ils soient régionaux, fédéraux ou européens.

Par rapport à la fin programmée du patrimoine immobilier pour financer l'achat de la rue de Stalle, il est clair que les 8.200.000 € escomptés ne constituent qu'une estimation. Et comme l'a signalé M. l'Echevin des propriétés communales lors de la réunion de commission, des surprises tant à la hausse qu'à la baisse pourraient survenir. Néanmoins, le groupe CDH espère que le Collège fera avancer ces dossiers le plus rapidement possible, tout en étant bien conscient des lourdeurs administratives inhérentes à la vente d'immeubles communaux.

Comme M. le Receveur le signale dans son rapport, les démocrates humanistes apprécient que le résultat de l'exercice propre et le résultat global soient positifs mais sont persuadés que le plus difficile reste à venir et que des efforts importants doivent encore être réalisés. Le regroupement de l'ensemble des services y contribuera mais ne sera pas effectif avant 2018.

M. Hublet confirme que le groupe CDH soutiendra le Collège dans les efforts futurs à fournir afin d'assainir durablement les finances tout en maintenant au maximum une palette variée de services de qualité pour le plus grand profit de la population uccloise.

<u>M./de h. Reynders</u> estime que l'avantage du budget présenté réside dans la volonté de préserver l'équilibre avec un léger boni et de continuer à travailler dans cette logique. Ceci est important pour préserver les services actuels et futurs développés en faveur de la population uccloise.

Le Collège a travaillé longuement pour réaliser des économies. Il est important de montrer que la première préoccupation de la commune consiste à maîtriser les dépenses. M. Reynders tient également à saluer l'effort accompli en collaboration avec le C.P.A.S. et avec la zone de police, eu égard aux besoins en matière de sécurité ainsi qu'aux besoins sociaux, particulièrement manifestes à Uccle. Cela signifie donc que la zone de police et le C.P.A.S. devront s'engager dans une politique d'économies. Ce travail est en cours et il est légitime de saluer les efforts déjà accomplis de part et d'autre. Et il faudra continuer dans les prochaines années en sachant que plusieurs étapes devront encore être franchies avant que les investissements réalisés ne produisent leurs effets.

M. Reynders met également en exergue la logique suivie en matière d'investissements. Il serait erroné de prétendre que la politique menée dans le domaine scolaire lors des législatures précédentes n'a pas été poursuivie quand on voit les efforts fournis ces dernières années en faveur des écoles. La croissance démographique observée à Uccle s'est traduite par une augmentation de sa population scolaire, qui a amené la commune à assumer elle-même des investissements censés normalement être assumés par d'autres, car d'autres pouvoirs sont en principe chargés d'assumer les efforts en matière d'investissements scolaires. La commune peut donc éprouver un sentiment de légitime fierté pour son engagement en faveur des écoles ainsi que pour les investissements consentis en vue du regroupement des services communaux, même s'il faudra du temps avant que les effets des économies d'échelle ne soient perceptibles. Il en est de même pour ce qui concerne les infrastructures. La commune dispose par

exemple d'une piscine appréciée bien au-delà de la population uccloise. Mais ceci est le fruit d'investissements qui ne manquent pas d'exercer un impact sur les finances communales.

Les décisions prises sur le plan fiscal sont loin d'être symboliques. Il ne suffit pas de dire que la commune doit subir un accroissement de ses coûts en raison de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir. D'ailleurs, en tant qu'élu, M. Reynders tient à se placer un peu aussi du côté du citoyen ucclois et, pour ce dernier, les mesures prises ne constituent pas un coût mais une diminution d'impôt. On ne peut plaider à longueur d'année en faveur d'une réduction des charges sur le travail, d'une augmentation des salaires nets grâce à des baisses d'impôts et puis se plaindre quand une mesure de cet ordre s'avère en fin de compte également favorable au contribuable par son impact sur les taxes communales. En réalité, le choix de la commune a consisté à tenter de compenser par elle-même l'effet de la baisse des prélèvements à l'I.P.P. en augmentant les additionnels. Et il n'est pas exclu que d'autres communes procèdent également au même choix.

Par ailleurs, la baisse de 0,1 % prise en matière d'impôt sur les personnes physiques n'est pas symbolique, puisqu'elle signifie que la commune assume l'ensemble des décisions fiscales prises aux échelons fédéral et régional en y ajoutant une contribution locale. Pour M. Reynders, la commune doit montrer qu'elle souhaite s'inscrire dans la tendance visant à réduire les charges sur le travail et à augmenter le salaire poche des citoyens ucclois. Le groupe MR a l'intention de poursuivre dans cette voie au cours des deux prochaines années en réduisant chaque fois de 0,1 % l'additionnel à l'impôt des personnes physiques. Et l'augmentation observée en parallèle correspond à une sorte de tax-shift organisé à l'échelon régional, ayant un effet en matière de précompte immobilier. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que certains habitants apportent leur contribution en payant à la fois le précompte immobilier et l'I.P.P. alors que d'autres ne contribuent pas à l'I.P.P.

Pour ce qui relève de l'amendement, M. Reynders considère qu'il eût été opportun de l'examiner encore un peu sur le plan technique avant de le déposer car il ne partage pas le point de vue de M. Wyngaard selon lequel on aboutirait à dégager des moyens en modifiant la technique des prélèvements au fonds de réserve. M. Reynders craint que, dans cette hypothèse, la commune ne s'impose juste une charge de dette plus élevée, qui devra être compensée par une augmentation d'emprunt. Souhaite-t-on augmenter la dette pour permettre des exonérations fiscales ? Selon M. Reynders, d'autres techniques sont envisageables dans le cadre de la gestion du budget. Il propose donc de ne pas retenir l'amendement de M. Wyngaard mais de ne pas attendre pour autant l'année prochaine pour en tirer les conséquences car il convient de travailler avec le Collège sur un certain nombre d'exonérations au précompte immobilier.

Quoi qu'il en soit, l'orientation du Collège est incontestablement positive quand on prend en considération l'équilibre budgétaire, les efforts en matière de dépenses, notamment en collaboration avec la zone de police et le C.P.A.S., la politique des investissements, même s'ils ne peuvent être poursuivis au même rythme parce que sinon, l'endettement serait trop important, et l'accompagnement des mesures décidées à d'autres niveaux de pouvoir en s'efforçant, autant que possible, de s'engager dans la perspective d'une réduction des charges qui pèsent sur le travail.

<u>De h./M. Vanraes</u> dankt M. de Schepen en de diensten voor het uitstekende werk dat verricht geweest is met dit budget. In veel gemeenten is dat niet zo duidelijk. Hier weet je echt de politiek die door de meerderheid gevolgd wordt.

Quand une administration réfléchit à ses dépenses, à la manière d'optimaliser son fonctionnement, elle doit surtout penser comment, avec les moyens dont elle dispose, elle peut encore offrir un meilleur service à la population ou, en tous cas, maintenir son

niveau de qualité actuel. M. Vanraes a l'habitude d'appeler cette démarche la recherche de la rentabilité sociale.

Cet exercice est entrepris au C.P.A.S. depuis déjà quelques années. Par exemple, depuis 2012, le C.P.A.S. est confronté à une augmentation des demandes de l'ordre de 30 %. Or, cette masse de dossiers supplémentaires est traitée par le même nombre d'assistants sociaux. Ceci résulte d'une optimalisation du service obtenue grâce aux changements opérés dans le fonctionnement interne, notamment par la mise à disposition de quelques personnes à l'accueil. Il est donc possible de garantir un meilleur service avec le même nombre d'agents, à condition que l'affectation de ces derniers soit de nature à favoriser l'efficience.

La centralisation des services dans un nouveau bâtiment constitue une formidable opportunité pour l'administration communale. Toutefois, il y a une tendance assez naturelle chez les échevins (et il en est de même chez les mandataires des C.P.A.S.) à tirer la couverture à eux en défendant leurs propres compétences, en défendant le personnel de leur propre échevinat au détriment des autres et à reléguer au second plan la nécessité d'établir des synergies avec les autres services. Le nouveau cadre architectural contribuera certainement à encourager la mise en œuvre de synergies. M. Vanraes pense que les résultats de cet investissement immobilier pourront être entrevus d'ici 4 à 5 ans et que les économies espérées seront réellement perceptibles d'ici 7 à 8 ans. La commune n'a pas vraiment le choix : si elle veut optimaliser plus tard, elle doit investir maintenant.

M. Reynders a souligné à juste titre que la commune a repris pour son propre compte un certain nombre de responsabilités qui ne lui revenaient pas. Toutefois, cette démarche est éminemment louable car aucun responsable politique digne de ce nom n'oserait refuser aux enfants, qui sont notre avenir, le droit d'aller à l'école dans des conditions décentes. M. Vanraes est d'autant plus à l'aise pour le dire que, dans le cadre d'une autre fonction exercée au niveau régional, il a eu la même attitude et a donc décidé de faire construire des écoles alors qu'il n'en avait pas du tout la compétence. Cette mesure lui a valu la seule condamnation qu'il ait eue dans sa vie mais au moins, grâce à lui, 6.000 enfants ont pu disposer d'une école. En adoptant la même posture, la commune a donc fait un très bon choix. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il faille se dispenser de mettre les Communautés française et flamande face à leurs responsabilités. Le C.P.A.S. a agi de même lorsque la Communauté française voulait limiter à 20 enfants le subside octroyé à la cité alors que cet organisme en accueillait 33. Après deux mois de tractations, la Communauté française a fini par céder et le C.P.A.S. a pu sérieusement réduire le déficit induit par cette activité.

La situation du C.P.A.S. est évidemment difficile. Mais sous la présidence de M. Vanraes, jamais le C.P.A.S. ne refusera de fournir une aide à quiconque en a besoin sous prétexte qu'il n'en aurait pas les moyens. Par conséquent, s'il y a une augmentation exponentielle des demandes, une modification budgétaire sera sollicitée. Cependant, des phénomènes étranges se sont produits ces derniers temps dans le mouvement des demandes. Les demandes du revenu d'intégration (R.I.) ont diminué jusqu'au mois d'octobre puis se sont mis tout à coup à augmenter au mois de novembre, sans qu'il y ait un lien avec la problématique des réfugiés syriens. Par ailleurs, on observe une croissance des demandes d'aides ponctuelles de la part de gens ayant des difficultés à payer leurs factures d'eau, d'électricité, etc. Le surcroît de travail des services du C.P.A.S. ne résulte donc pas nécessairement d'une augmentation du nombre des revenus d'intégration. Il y a moyen dans certains cas d'obtenir des subsides pour faire face aux difficultés d'ordre ponctuel auxquelles certaines personnes sont confrontées. Ceci amène à cibler l'aide fournie de manière à tendre vers la plus grande efficacité. Ainsi, un administré capable de payer sa facture d'eau mais confronté à d'autres factures impayées se verra proposer une aide pour sa facture d'eau, dans la

mesure où celle-ci entre dans le cadre d'un subside, l'argent ainsi libéré devant permettre à l'intéressé d'acquitter ses autres dettes.

Quoiqu'il en soit, il est difficile d'établir des prévisions quant à la situation future du C.P.A.S., puisque celle-ci est tributaire des demandes. Il n'en demeure pas moins que l'année prochaine sera difficile, dans la mesure où le passage d'un certain nombre d'agents du statut de contractuel à celui de statutaire et les conséquences qui en résultent en matière de financement des pensions vont peser sur le C.P.A.S. La situation changeant de mois en mois, M. Vanraes a promis à M. l'Echevin des Finances de le tenir régulièrement au courant de l'évolution des demandes d'aide.

M./de h. Hayette rappelle qu'en ces temps de crise et d'austérité budgétaire, la vie des communes est de plus en plus complexe. Les contraintes imposées soit par la Région soit par l'Etat soit par l'Europe sont de plus en plus lourdes dans un monde de plus en plus interdépendant. Mais il y a plusieurs façons d'aborder le débat budgétaire. On pourrait décider d'en parler sans le dire, comme ce fut le cas en décembre, ou de le dire sans en parler. M. Hayette opte pour la seconde proposition de l'alternative. Le budget consiste avant tout en des chiffres de recettes et dépenses qui méritent une attention quotidienne, compte tenu de l'imprévisibilité des paramètres, de manière à éviter les dérapages budgétaires. Cet examen est généralement confié à des spécialistes qui se réfugient derrière des normes et un jargon leur permettant des prévisions généralement fausses. Mais le budget n'est pas qu'une question de chiffres, c'est aussi une question politique, et plus précisément une question de choix politiques. En décembre, l'assemblée a pu apprécier les nuances apportées au débat avec les interventions des principaux responsables de la majorité. Si pour M. le Bourgmestre, il s'agit d'un budget de transition et de redressement dans le cadre de la consolidation des finances publiques, M. l'Echevin des Finances va plus loin en défendant les économies partout où c'est possible, alors que M. Reynders inscrit ce budget dans la maîtrise des dépenses publiques en déplaçant le cadre conjoncturel pour s'aventurer dans une dimension plus structurelle dans le sens d'une meilleure gestion et d'une meilleure organisation. M. Hayette s'est demandé à la lecture des intentions politiques de la majorité si on retrouvait les mêmes différences. Il ne cache pas une certaine déception parce que, malgré la complexité de la situation, les nuances ne sont que de langage et on se situe bien dans la tradition libérale de la commune, non dans le laboratoire du libéralisme comme le soulignait M. Wyngaard, mais bien dans la production libérale. Voici quelques exemples pour convaincre qu'une fois de plus, la majorité MR-Défi-CDH n'a pas innové et reprend des formules qui se sont ringardisées malheureusement avec la réalité économique. À titre de premier exemple, on peut citer l'embauche de nouveaux responsables: un directeur des ressources humaines, un directeur pour mieux percevoir les taxes. Fausse bonne idée! Il s'agit du même syndrome que celui développé par la Commission européenne et appelé "better regulation" ou "bonne gouvernance", pur produit de l'école néolibérale, dont le seul objectif est de discréditer l'intérêt général pour lui substituer des obligations de résultat. Dans le jargon communautaire, on parle bien d'"impact assessment" mais non des impact assessments en matière sociale ou dans les inégalités, selon les suggestions de l'économiste Atkinson, en argumentant avec des prétextes pour diluer la responsabilité politique et prouver qu'une gestion privée serait meilleure à terme que la revalorisation et l'engagement d'un personnel communal dévoué à l'intérêt général. Cette tendance est bien confirmée par l'accroissement du nombre de stewards avec l'extension des zones payantes des parkings, non pour améliorer le confort des riverains mais pour garantir des recettes supplémentaires à la commune à titre de compensation à l'engagement de nouveaux agents. On se fixe des objectifs sans tenir compte de la situation du terrain, parce que le modèle économique l'impose. La page 14 de la note d'intention mentionne une autre fantaisie en matière de

propreté publique. Suivant le raisonnement, on ferme une déchetterie qui rend des services aux Ucclois et on réaffecte le personnel à la lutte contre les dépôts clandestins en les placant au service des sanctions administratives. D'où les objectifs réussis par la majorité : on réaffecte le personnel au service d'une répression accrue et au passage, on récupère 90.000 € de la Région. Pour les citoyens ucclois, cela signifie la perte du service de la déchetterie et une facture plus élevée. La première et seule priorité de cette majorité, c'est la sécurité. Alors que les dépenses sociales sont gelées, les dépenses de sécurité sont censées augmenter de 1,5 % en 2016, 2017 et 2018. Tout le monde est d'accord pour reconnaître l'importance de garantir une sécurité maximale aux citovens. Mais sur les moyens à mettre en œuvre, ajouter des caméras ou des techniques de plus en plus sophistiquées ne remplacera jamais un investissement réfléchi dans la prévention et le contrôle social. En matière d'enseignement, les investissements en faveur des écoles des quartiers populaires sont plus faibles que dans d'autres guartiers. Bien sûr, les investissements entrepris à l'école des Eglantiers étaient nécessaires. Mais le Collège pense-t-il franchement que toutes les écoles sont traitées de la même façon? Enfin, M. Hayette ne peut cacher un certain scepticisme face à l'autre priorité de la commune, en l'occurrence le déménagement des services communaux. Certes, il n'a jamais remis en cause la nécessité de centraliser les services mais depuis le début, il pense que le dossier n'a pas été bien préparé. Les prévisions budgétaires n'incitant guère à l'optimisme, on peut craindre que l'héritage laissé aux générations futures ne se limite à une dette qu'elles auront du mal à rembourser sans sacrifice. D'autres solutions existent pour retrouver une dette acceptable. Cela supposera les efforts de tous. Il faudra peut-être demander davantage aux citoyens plus aisés de la commune et imaginer des taxes moins sélectives et plus progressives mais tel sera le prix d'un redressement équilibré et consolidé. A cet égard, M. Hayette se tient à la disposition de la majorité.

- M. De Bock entre en séance -- De h. De Bock komt de zitting binnen -

M. le Président/de h. Voorzitter remercie tous les orateurs qui se sont exprimés. Mais les propos de M. Hayette définissent par la négative ce qu'est la mauvaise gestion socialiste : il s'agirait selon ce dernier de ne pas investir dans un D.R.H., de ne pas avoir un receveur capable de gérer les finances publiques correctement, de garder la déchetterie, même quand il y en a une relevant de l'administration régionale à un kilomètre à côté, et d'avoir une obsession pour la sécurité. En réalité, M. le Président est très fier des résultats en matière de sécurité, dont il a la primeur : toutes les formes de vol ont encore baissé de 23 % de 2014 à 2015. Uccle jouit probablement du plus haut niveau de sécurité parmi toutes les communes bruxelloises et la zone de police Uccle-Watermael-Boitsfort-Auderghem est la moins chère parmi toutes les zones de police bruxelloises. Donc, contrairement à ce prétend M. Hayette, la commune consacre moins de moyens financiers à la sécurité mais décroche des résultats plus probants grâce à sa politique de soutien actif au travail des policiers ainsi qu'à l'installation de caméras de surveillance. Les statistiques relatives à la zone de police démontrent que les résultats sont nettement meilleurs à Uccle qu'à Auderghem ou Watermael-Boitsfort, la seule différence résidant dans le fait qu'Auderghem et Watermael-Boitsfort n'ont pas installé de caméra alors qu'à Uccle, il y en aura bientôt une soixantaine.

M. Wyngaard s'est livré à une analyse sur les transferts en disant qu'il y a + 1,5 % pour la police et + 0 % pour le C.P.A.S. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à la police, les salaires représentent plus de 85 % du budget de la zone, tandis qu'au C.P.A.S., les frais de personnel représentent, comme à la commune, environ 50 % du budget. 50 % de frais de personnel signifient donc 50 % d'objectifs politiques possibles pour la

commune ou le C.P.A.S. Chacun sait qu'une correction budgétaire en faveur du C.P.A.S. sera nécessaire en cas de hausse des dépenses sociales à Uccle. Même dans le cas où il accepterait une croissance zéro, le C.P.A.S. demeure soumis à des obligations légales auxquelles il ne peut déroger et il n'est évidemment pas question de porter préjudice à la moindre forme d'aide sociale. M. Wyngaard a également attiré l'attention de l'assemblée sur les conséquences, selon lui néfastes, induites par les mesures fédérales. M. le Président tient quant à lui à remercier le gouvernement fédéral pour les mesures qu'il a prises. La plus grande caractéristique d'une politique libérale, c'est la volonté de créer de l'emploi et non du chômage. Et ce gouvernement va réussir à faire reculer le chômage, à augmenter les revenus des citoyens et donc à réduire la proportion des dépenses sociales obligatoires, ce qui témoigne tout de même d'une amélioration de la situation. M. le Président est persuadé qu'à Uccle comme sur l'ensemble du territoire, il y aura moins de chômeurs lorsque toutes les mesures fédérales, notamment les baisses de cotisations sociales, auront permis aux employeurs de créer des entreprises, et donc de créer de l'emploi.

M. Wyngaard a déposé un amendement relatif à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier. Mais il va de soi que le Collège n'a pas pris cette décision de gaieté de cœur car personne ne trépigne d'enthousiasme à l'idée d'augmenter la fiscalité. Mais le Collège veille à ce que, dans les trois années qui viennent, Uccle soit la commune où la taxation sur les revenus du travail soit la plus basse en région bruxelloise.

Pour ce qui relève de la mesure prise en matière de précompte immobilier, le Collège est bien du conscient du fait qu'elle est susceptible de frapper des personnes qui sont propriétaires. En effet, tout propriétaire n'est pas nécessairement fortuné. D'ailleurs, depuis qu'il est mandataire communal, M. le Président a toujours été très choqué de constater que l'aide sociale est refusée à des gens qui en ont besoin parce qu'ils sont propriétaires, ce qui contraint ceux-ci à vendre leur bien pour y avoir accès. Donc, la majorité ne votera pas l'amendement de M. Wyngaard mais le Collège va réfléchir à une décision qui tienne compte de la situation difficile des petits propriétaires de condition modeste, de manière à ce que ceux-ci puissent faire face à l'augmentation légère de l'impôt sur le précompte immobilier. Mais on ne suivra peut-être pas l'exemple de la commune de Schaerbeek, qui semble généreuse à un point tel qu'elle vide de sens l'impôt qu'elle lève.

M./de h. Wyngaard souhaite obtenir des précisions quant à cette notion de générosité excessive, vu qu'il a l'impression d'avoir entendu deux choses différentes. M. le Président estime-t-il que dans ces communes, on ne vise que les plus faibles et qu'alors, il faudrait élargir le spectre des bénéficiaires ou s'agit-il du contraire ?

M. le Président/de h. Voorzitter précise que c'est le contraire. Il paraîtrait qu'à Schaerbeek, on accorderait une prime même à des gens disposant de 75.000 € de revenus. À ce niveau-là, cela ne se justifie guère. Le Collège prendra une mesure pour corriger l'effet pervers de la hausse des centimes additionnels au précompte immobilier.

M. le Président souhaite aussi rassurer Mme Verstraeten à propos des A.S.B.L. Le Collège n'a diminué aucun subside d'une A.S.B.L. sans concertation avec elle. Et lorsque le montant de la subvention annuelle a été diminué, c'est dans le cas où l'A.S.B.L. considérée disposait d'un "trésor de guerre". La réduction du subside annuel contraint ces organismes à puiser davantage dans leurs réserves sans pour autant porter atteinte à l'exercice de leurs activités.

Concernant les projets à l'extraordinaire, il y a plutôt des reports que des abandons, car on ne peut pas tout faire en même temps. Il n'est pas possible de procéder à un déménagement exigeant des millions d'euros et en même temps de multiplier les

investissements ailleurs. Ce qui n'empêche pas qu'en matière d'enseignement, la commune va créer de nombreuses classes à l'école de Calevoet, pour lesquelles deux millions sont prévus au budget. Il y a également un projet de crèche, pour laquelle le lieu de son implantation doit encore être débattu : il s'agirait soit d'une extension de la crèche du Chat, soit d'une crèche dans le quartier de Calevoet, soit d'une crèche sur le site du nouveau centre administratif.

M. le Président remercie également M. Vanraes pour le lien pertinent qu'il a établi entre politique et architecture et qui fait l'objet des études de la société Möbius, dans le cadre du regroupement des services sur un même site en vue d'une plus grande efficacité.

- Mme Fremault entre en séance - Mevr. Fremault komt de zitting binnen -

M. l'Echevin/de h. Schepen Dilliès rappelle les propos de Mme Verstraeten, selon lesquels les votes d'additionnels par des majorités à participation socialiste se sont traduits de temps à temps par la construction de petites écoles. Lors de la législature précédente, la commune a reconstruit l'école des Eglantiers, qui est loin d'être un petit établissement, puisque ce projet a requis 7 millions d'euros, sans que la Communauté française ne fournisse le moindre centime. Le Collège va continuer à s'investir en faveur des établissements scolaires puisque les écoles de Calevoet et du Merlo sont inscrites à l'agenda financier. Ce sera le cas pour l'école de Calevoet cette année-ci et le second établissement devra forcément suivre à un moment donné. Comme le dit M. Wyngaard, il n'y a pas lieu de pleurer sur la parcimonie de l'aide fournie par la Région. Néanmoins, M. l'Echevin Dilliès se réjouit de constater que la commune a pu bénéficier d'une réduction des coûts exigés pour l'entretien des espaces verts grâce au soutien de la ministre actuelle de l'Environnement.

M./de h. Wyngaard signale que Mme Huytebroeck voit ça d'un très bon œil.

M. l'Echevin/de h. Schepen Dilliès précise toutefois que, lorsqu'il était échevin des espaces verts, il n'a pas trouvé Mme Huytebroeck aussi sensible à ses doléances que ne l'est Mme Fremault, qui exerce actuellement les mêmes fonctions.

<u>M./de h. Wyngaard</u> rappelle l'aide fournie par Mme Huytebroeck pour le programme PLAGE, pour les bâtiments communaux, pour la performance énergétique des bâtiments (P.E.B.), etc.

M. l'Echevin/de h. Schepen Dilliès reconnaît que cette politique est maintenue dans le sens d'une augmentation de l'aide car, lorsque des mesures sont positives, il faut être capable de le saluer. En matière d'investissements, la situation d'Uccle est encore suffisamment saine pour éviter la décision à laquelle a été contraint le bourgmestre de Watermael-Boitsfort, en l'occurrence la mise en vente du domaine de Nettinne. Quels reproches le Collège n'aurait-il pas entendu de la part des écologistes s'il avait dû mettre en vente quoi que ce soit ?

Par rapport à la problématique des primes, il ne faut pas oublier que l'Etat et la commune ne sont pas des démiurges capables de tout entreprendre. Il faut avant tout que les services fondamentaux soient assurés, que ce soit en termes de bâtiments sportifs, de crèches, de propreté, de sécurité. Etant donné que le Collège préserve les services de budget en budget, l'opposition écologiste ne suggère pas des mesures d'économie et en même temps souhaite plus de dépenses tout en regrettant

l'augmentation des additionnels. Mais tout vouloir à la fois ne témoigne pas d'une grande cohérence.

Par ailleurs, étant donné que les caméras de surveillance représentent 0,9 % du budget extraordinaire, il serait difficile de prétendre qu'elles pèsent particulièrement dans la charge de la dette. Le groupe Ecolo a beau reprendre cette antienne chaque année, l'expérience montre à quel point les caméras de surveillance ont prouvé leur efficacité en matière de sécurité.

M. l'Echevin Dilliès remercie la majorité, et notamment M. Vanraes, pour son soutien.

<u>M./de h. Wyngaard</u> estime que la réponse de M. l'Echevin Dilliès est un peu caricaturale sur certains points. Pour ce qui concerne Nettinne, il invite le Collège à examiner le dossier plus en détail : dorénavant, les enfants de Watermael-Boitsfort ne se rendent pas chaque année au même endroit mais vont tantôt à la mer, tantôt à la montagne, tantôt dans les Ardennes, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose.

Le mois passé, M. Reynders raillait la proposition de réduction de la dette de quelques millions d'euros, qui émanait de l'opposition, en considérant qu'il s'agissait d'un pourcentage ridicule. M. Wyngaard prend acte du fait qu'à présent, M. Reynders se réjouit d'une baisse à l'I.P.P. de 6 à 5,9 %, soit une réduction inférieure à la proposition défendue par les écologistes en décembre.

M. Wyngaard a le sentiment que, dans son exposé des mesures prises par le gouvernement fédéral, M. le Président s'est surtout exprimé en tant que responsable d'une majorité phagocytée par le MR, dont le slogan "le top 3 de la fiscalité" est remplacé par le suivant : "Nous sommes la commune où le taux à l'I.P.P. est le plus bas de la région".

Par rapport à l'amendement, M. Reynders suggère d'imputer le montant de 200.000 € non sur le fonds de réserve mais sur le boni important dégagé au budget ordinaire. D'après les propos de M. le Receveur, ces deux options sont tout à fait praticables. Si on passe par le fonds de réserve, l'effet se fera sentir d'ici trois ans plutôt que directement mais ne sera pas foncièrement différent. Mais dans la mesure où le groupe Ecolo est partisan d'une maîtrise de la dette, l'amendement vise plutôt le boni à l'exercice propre 2016 que le fonds de réserve. Il s'agirait de réduire le boni à l'exercice propre de 200.000 € en le faisant passer de 3.300.000 € à 3.100.000 € et de créer un nouveau poste budgétaire, intitulé "Dépenses de transfert. Transferts aux ménages. Interventions remboursement précompte immobilier". M. Wyngaard rejoint la suggestion de M. le Président visant à mettre en place un dispositif destiné à venir en aide aux propriétaires effectivement modestes. L'amendement déposé par le groupe Ecolo s'inscrit bien dans l'idée suivant laquelle il n'y a pas lieu d'aider tout le monde indistinctement. Vu qu'à Molenbeek-Saint-Jean, le budget prévu à cette fin est de 700.000 €, les écologistes ont estimé qu'un montant de 200.000 € était relativement raisonnable et devrait permettre d'atteindre le public auquel M. le Président faisait allusion.

M./de h. De Bock précise que le groupe Défi ne votera pas cet amendement. Il aurait aimé que le chef du groupe Ecolo mentionne l'impact financier de sa proposition sur le personnel car, si on décide d'accorder une prime, il faut encore instaurer un dispositif pour la gérer. M. De Bock pense qu'à Molenbeek-Saint-Jean, la mise en place d'un système de primes requiert l'engagement de 400.000 € en frais de personnel et frais de bureau.

M. le Président/de h. Voorzitter signale que cette proposition sera étudiée. Puis, il invite l'assemblée à se prononcer sur l'amendement du groupe Ecolo ainsi que sur le budget.

Se sont prononcés en faveur de l'amendement: Mme Verstraeten, M. Wyngaard, Mme Bakkali, MM. Desmet, Hayette, Mme Francken, MM. Cadranel, Minet, Mme Ledan.

L'amendement est rejeté par 25 voix contre et 9 pour.

Le budget est adopté par 25 voix pour et 9 contre.

Se sont prononcés contre le budget : Mme Verstraeten, M. Wyngaard, Mme Bakkali, MM. Desmet, Hayette, Mme Francken, MM. Cadranel, Minet, Mme Ledan.

Note d'orientation plan triennal 2016-2018. Driejarenplan 2016-2018.- Oriënteringsnota.

M./de h. Wyngaard estime que cette note d'orientation s'apparente à certains égards à une espèce de déclaration de politique générale légèrement ajustée au milieu d'une mandature. Et comme la déclaration de politique générale initiale, elle ne semble pas proposer un projet réellement collectif et transversal. Néanmoins, ce document est extrêmement intéressant, extrêmement éclairant, et regorge d'informations très précieuses pour l'opposition.

En matière de personnel, la page 2 de la note évoque le recours plus fréquent à la mobilité interne, un contrôle interne renforcé de l'administration, une adaptation de l'organigramme, le gain progressif d'une dizaine d'emplois grâce à la centralisation. M. Wyngaard souhaiterait que les propositions relatives au personnel soient davantage explicitées. Que vise concrètement le Collège quand il prétend gagner une dizaine d'emplois au profit de la commune ? Quels sont les postes concernés ? Que signifie le concept de "mobilité interne" ? Comment le contrôle se modélise-t-il ?

La page 4 est consacrée à la campagne d'actualisation des renseignements cadastraux lancée il y a quelques mois, dont la presse s'est fait l'écho. Vu que les avocats et les notaires ont été invités à ne pas répondre aux courriers de la commune en raison d'une campagne jugée un peu boiteuse, M. Wyngaard aimerait entendre les réactions du Collège à ce sujet.

La page 8 aborde la problématique des doublons de services dans le domaine de la politique sociale. Concrètement, quels sont les services visés ?

La facture relative à la performance énergétique des bâtiments, qui s'élevait à 1,4 million d'euros, tourne dorénavant aux alentours d'un million d'euros, ce qui signifie une économie de 400.000 €. Or, la note d'orientation 2016-2018 précise que dans le cadre du projet Fabricom, des économies d'énergie supplémentaires devront encore être réalisées. Cependant, les termes utilisés dans la note n'étant pas toujours très clairs, il serait utile de savoir si, dans le cadre du projet de regroupement des services communaux, le montant de la facture énergétique va encore diminuer, demeurer stable ou au contraire augmenter un peu. M. Wyngaard ne doute évidemment en aucun cas de la pertinence des investissements qui devront être effectués pour assurer l'isolation du bâtiment.

D'après les informations mentionnées en page 12 de la note, il semblerait que les tarifs d'occupation des salles de sport seraient augmentés et que l'éventail d'activités proposé par le service du Parascolaire serait réduit. Est-ce bien en ce sens qu'il faut interpréter ce passage de la note ?

Pour ce qui concerne le C.P.A.S., il est question en page 13 de ventes immobilières ainsi que d'un prélèvement sur le Fonds de réserve. M. Wyngaard aimerait obtenir quelques détails sur les ventes immobilières envisagées pour le C.P.A.S. ainsi que sur l'état de son fonds de réserve, de manière à évaluer les marges dont cet organisme dispose.

Il souhaiterait également savoir ce que Mme l'Echevin Roba-Rabier entend par une rationalisation des modalités d'inscription dans les crèches.

M. Wyngaard suppose que les montants dont il est question à la page 16 et qui devront être financés à l'extraordinaire correspondent aux emprunts qui seront contractés dans les années à venir.

Par ailleurs, la note mentionne toute une série de recettes induites par des ventes immobilières qui seront réalisées dans les années à venir dans le cadre de l'opération Fabricom. Certaines ventes sont prévues pour 2016, d'autres sont planifiées pour 2017 et 2018. Dans ce contexte, les travaux qui aboutiront à l'érection d'un nouveau bâtiment sur le site de l'ancienne déchetterie communale auraient-ils été nécessaires sans l'opération de regroupement des services ? Quelle sera l'affectation de l'actuelle Maison communale ? Il semblerait qu'elle demeurerait le siège des séances du Conseil communal, des célébrations de mariage et autres cérémonies officielles mais qu'elle abriterait en outre les activités de la Justice de Paix. Le Collège envisage de vendre le site Danse-Beeckman en 2017 ou 2018 pour un prix évalué à 4,7 millions d'euros. M. Wyngaard aimerait savoir si le Collège a déjà sondé le marché en vue de cette vente car, étant donné le caractère un peu particulier de ce site en termes d'agencement, d'accès, de type de bâtiments, la création de logements y semble beaucoup moins évidente.

- Mme Dupuis entre en séance -- Mevr. Dupuis komt de zitting binnen -

M. le Président/de h. Voorzitter se demande s'il est vraiment opportun de répondre maintenant à toutes les questions posées par M. Wyngaard. Ne serait-il pas plus pertinent de regrouper ces questions en deux ou trois thèmes qui pourraient être évoqués lors de la prochaine séance du Conseil communal sous forme d'une interpellation, car, ce soir, ces sujets seront abordés en vitesse alors qu'ils méritent des réponses plus circonstanciées ?

M./de h. Wyngaard est disposé à se montrer conciliant mais trouve néanmoins curieux que le Collège ne veuille pas débattre d'une note d'orientation qui constitue tout de même une déclaration de politique générale de mi-mandat, et ce alors qu'on est loin d'être à une heure avancée de la nuit. Certes, on peut comprendre que certains n'y aient pas consacré le temps suffisant parce qu'il y avait par ailleurs le débat budgétaire, ou que les meilleures conditions pour en discuter ne soient pas réunies. Mais un report de la discussion risquerait de déboucher sur toute une série de questions orales et d'interpellations susceptibles d'alourdir encore davantage l'ordre du jour de la prochaine séance. À titre de solution de compromis, M. Wyngaard propose au Collège de répondre brièvement maintenant et de mener un débat plus approfondi lors de la prochaine séance.

M. le Président/de h. Voorzitter est disposé à adopter une des deux options de cette alternative mais non les deux.

- Mme Ledan quitte la séance -
- Mevr. Ledan verlaat de zitting -

M. l'Echevin/de h. Schepen Cools répond que le regroupement des services au sein d'un même bâtiment va influencer l'organisation de l'administration, comme M. Vanraes l'a souligné à juste titre. Les études déjà menées par le bureau Möbius seront poursuivies dans le cadre de bilatérales qui associeront chacun des échevinats, la directrice des ressources humaines, la secrétaire communale et M. l'Echevin Cools luimême. Par exemple, l'administration comporte actuellement de petits services qui disposent chacun d'un secrétariat. Si deux services dans cette situation font l'objet d'un regroupement, il est possible de mettre en place un secrétariat commun qui, finalement, emploie moins de personnes que les anciens secrétariats. Par ce biais, il y a moyen de dégager des agents qui ne seront pas licenciés mais qui, dans le cadre d'une mobilité interne, pourront répondre aux besoins là où les manques sont manifestes. Donc, la problématique de la mobilité interne est étudiée aussi bien pour dégager des solutions à court terme avant 2018 que pour élaborer le nouvel organigramme qui sera mis en place à partir de 2018.

Le contrôle interne revêt une très grande importance pour l'administration. À cet égard, des études vont être entreprises pour déterminer comment certaines fonctions peuvent être assurées et quels effectifs sont nécessaires à cette fin, de manière à maîtriser les dépenses de personnel. Toutefois, le contrôle interne ne porte pas seulement sur les dépenses de personnel mais aussi sur les autres dépenses ainsi que sur les recettes. Or, quoique les services soient à présent très attentifs aux dépenses, il faut encore veiller à ce qu'ils mettent tout en œuvre pour que les recettes prévues rentrent effectivement.

Pour ce qui relève de la problématique du revenu cadastral, M. l'Echevin Cools ignore encore s'il va écrire au Syndicat national des propriétaires (S.N.P.) mais, à titre personnel, il est un adversaire résolu de la taxation réelle des loyers et de la révision générale des revenus cadastraux, qui tendrait inexorablement vers leur augmentation. Cependant, un opposant à la taxation réelle des loyers et à la péréquation générale des revenus cadastraux doit quand même s'interroger sur la situation effective de certains logements. En effet, des logements classés en catégorie 0, c'est-à-dire censés être sans W.C., sans salle de bain et sans chauffage central, sont-ils toujours dans le même état aujourd'hui? Il y a lieu d'en douter car il est possible que les déclarations antérieures soient désormais périmées ou que des erreurs d'encodage aient naguère été commises par l'administration. Dès lors, si cela s'avère nécessaire, un courrier est envoyé aux intéressés. Et indépendamment même de la question d'équité, il est dans l'intérêt des administrés concernés de se mettre en ordre car, dans le cas contraire, il y aura une visite domiciliaire de la part du vérificateur communal ou plus vraisemblablement sous l'égide de l'administration fiscale, et, si une fraude est constatée, l'autorité a la capacité d'agir rétroactivement à l'encontre de l'éventuel contrevenant. Cependant, généralement, il ne se passera rien car le revenu cadastral n'est revu que lorsque la valeur du bien augmente de 15 %, ce qui n'est pas le cas si on y ajoute seulement une salle de bain. Toute cette démarche, qui vise à en définitive à corriger un certain nombre de situations anormales, est développée dans la moitié des communes bruxelloises. quelle que soit par ailleurs la composition de leur majorité politique.

On ne peut déterminer un calendrier précis des ventes car il est difficile de prévoir précisément quand un bien sera vendu. Dès lors, il y aura sans doute des glissements d'une année à l'autre. Deux compromis de vente ont été signés au mois de janvier mais ils concernent des biens dont la vente était prévue l'année dernière, et il en sera sans doute de même par la suite. Cependant, il va de soi que l'administration vende les bâtiments qu'elle est censée quitter pour 2018. Le site Danse-Beeckman étant destiné à la vente, les services techniques communaux qui y sont installés devront bien être logés quelque part. Quoi qu'il en soit, beaucoup de gens sont intéressés par les divers sites et bâtiments promis à la vente. Un cahier des charges sera établi et la publicité sera

assurée pour garantir l'égalité de traitement, de sorte que chacun puisse se manifester de manière identique. Dans certains cas, il y aura lieu d'envisager des opérations de lease-back, par lesquelles on vend un bâtiment tout en continuant à l'occuper pendant un certain temps. Les deux écoles, francophone et néerlandophone, de Saint-Vincent de Paul et de Sint-Vincentius-Paul se sont accordées pour déposer une offre commune pour l'achat du site Danse-Beeckman. Leurs responsables ont demandé de visiter les locaux et ont recu les informations qu'ils souhaitaient obtenir.

Tout en précisant que le dossier relatif à la performance énergétique des bâtiments est surtout suivi par M. l'Echevin Biermann, M. l'Echevin Cools signale que des investissements poursuivant cet objectif seront accomplis pour le bâtiment Fabricom, même s'il faudra peut-être 20 ans pour les amortir grâce à la réalisation effective d'économies d'énergie substantielles.

M. le Président/de h. Voorzitter précise que la Maison communale sera évidemment conservée mais qu'il est un peu prématuré de décrire son affectation ultime. Il n'y a encore eu aucune négociation entre la commune et le Service public fédéral (S.P.F.) de la Justice à propos de la localisation de la Justice de Paix. Néanmoins, M. le Président a déjà noué des contacts avec le juge de paix lui-même, d'après lesquels cette juridiction pourrait très bien être installée au rez-de-chaussée de la Maison communale. Et si la Justice de Paix est installée dans ce bâtiment, il serait logique que le service des sanctions administratives y demeure. Tout dépendra de la superficie exigée par la Justice de Paix, qui requiert des locaux non seulement pour sa salle d'audience mais également pour son greffe.

Mme l'Echevin/Mevr. de Schepen Gol-Lescot confirme que les prix de location des salles de sport feront l'objet d'une adaptation mais la hausse de ces prix sera limitée. Par exemple, le prix requis pour l'occupation de la salle par un jeune d'un club sportif s'élève à 5 €, ce qui s'avère un montant raisonnable si on tient compte du chauffage, de l'électricité, des douches et de la prestation de l'homme de salle. En réalité, la commune s'est alignée sur le prix de location des salles de sport des écoles. De plus, la dernière réévaluation remonte à 7 années. Et comme le règlement d'ordre intérieur arrive à échéance, le Collège propose de procéder maintenant à une réévaluation, dont les modalités seront présentées en février, de façon à ce que l'approbation de la tutelle ait lieu dans un délai raisonnable, que la nouvelle réglementation soit d'application pour le mois de septembre et que les clubs puissent être prévenus suffisamment tôt pour adapter leurs entraînements.

M. le Président/de h. Voorzitter précise, par rapport à la question relative à l'existence de doublons pour les crèches, que certaines activités sont organisées à la fois par le C.P.A.S. et par Mme l'Echevine des Affaires sociales.

Mme l'Echevin/Mevr. de Schepen Delwart signale que les services d'aide familiale en constituent un exemple concret puisqu'ils existent tant au C.P.A.S. qu'à la commune. Dans la perspective d'une meilleure gestion, il ne s'agirait donc pas d'amputer ce service mais de l'organiser ensemble, de manière à fournir des prestations plus efficaces pour le plus grand profit de la population.

Mme l'Echevine/Mevr. de Schepen Roba-Rabier précise que la commune est tenue de revoir régulièrement le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) des crèches et qu'à l'occasion d'une réunion avec les directrices de crèches, elle s'est aperçue que les modalités d'inscription accaparaient beaucoup la direction de ces établissements et donc qu'une rationalisation du processus d'inscription serait susceptible d'alléger leur charge

de travail. Mme l'Echevin Roba-Rabier a établi des contacts avec la crèche du C.P.A.S. et le service des prégardiennats pour tendre vers cet objectif.

M. Wyngaard/de h. Wyngaard rappelle les deux questions qu'il avait posées au sujet du C.P.A.S. Quels sont les biens immobiliers dont la vente est envisagée pour les trois prochaines années ? Et quel est l'état du fonds de réserve, qui est destiné à faire l'objet de prélèvements ?

<u>Deh./M. Vanraes</u> répond que le Fonds de réserve du C.P.A.S., résultant des ventes d'immeubles déjà réalisées précédemment, va servir à payer les travaux requis par le nouveau home du Neckersgat. Le C.P.A.S. tient un répertoire des biens immeubles dont il n'a pas besoin, dans l'intention de les vendre s'il trouve un bon acquéreur et de consacrer les fruits de cette vente pour les travaux du home précité. Pour le moment, le principal bien immeuble en vente est le home sis rue Egide Van Ophem, mais M. Vanraes ignore s'il sera possible de le vendre dans les trois années qui viennent. Quoiqu'il en soit, la représentante du parti Ecolo dans les instances du C.P.A.S. pourra obtenir des détails par note séparée si elle le sollicite.

M. le Président/de h. Voorzitter remercie M. le Receveur et son personnel ainsi que les membres du Conseil et du Collège pour le travail de préparation du budget et pour le débat approfondi de ce soir.

- La séance est levée à 22h00 - De zitting eindigt om 22u00 -